



Comment proposer la méthode "P-A-S de Panique 112" à mes élèves?

1 - Prendre contact avec l'Association "P-A-S de Panique 112"

www.pasdepanique112.org → onglet "contact" pour :

→ préciser :

- l'effectif des élèves
- le niveau des classes concernées

→ choisir les modules que vous souhaitez travailler

L'association pourra alors élaborer un devis pour une mallette pédagogique adaptée. L'adhésion "école" à l'Association sera comprise.

2 - Proposer le projet en conseil d'école pour le faire valider

(des documents pdf peuvent être fournis pour présenter le projet)

3 - Proposer à l'IDE scolaire de vous accompagner dans le projet et rechercher au sein des parents d'élèves un référent dans le domaine de l'urgence, volontaire pour vous accompagner, qu'il soit soignant, sapeur-pompier ou secouriste associatif en activité. Le cas échéant, l'association vous aidera à chercher un référent sur votre secteur.

4 - Participer à la formation à la méthode "PAS de Panique 112" (e-learning) : elle vous sera proposée avant de débiter en classe avec présentation de la séquence pédagogique.

5 - Proposer le premier module sur une période de 6 semaines : une rencontre avec un référent en secourisme peut être organisée au cours de cette période pour accompagner l'enseignant, motiver et inspirer les enfants dans cet apprentissage.

6 - Au cours de l'année, une information aux parents est diffusée pour leur expliquer ce que les enfants ont vu en classe avec les messages essentiels à partager à la maison : connaissance du numéro d'urgence, apprentissage de leur adresse, notions de prévention incendie, consignes en cas de chute, etc..

7 - Une visite de la caserne de sapeurs-pompiers de votre secteur peut être planifiée.

8 - En fin d'année, les enfants reçoivent leur diplôme de formation "PAS de Panique" avec la mention de la spécialité qu'ils ont travaillé en classe (spécialiste chute, spécialiste prévention incendie, spécialiste malaise, etc)